



Refus de la prise de congés d'ete

Par **regliss**, le **10/02/2014 à 15:58**

Je travail dans une maison de retraite convention 51, je suis lingère seul sur mon poste et je travail du lundi au vendredi et depuis 3 ans je n'arrive plus à avoir mes congés d'été en même temps que mon conjoint 15 jours maximum ensemble depuis 3 ans, on me prétexte qu'il me faut suivre le roulement, mais mon conjoint travail dans le bâtiment et a ses congés toujours à la même période en août quel est mon recours, comment puis je me défendre?

Par **P.M.**, le **10/02/2014 à 16:37**

Bonjour tout d'abord,
L'employeur doit tenir compte des dates des congés payés du conjoint mais il n'est pas formellement obligé de vous accorder des dates qui coïncident en cas d'empêchement majeur...
Je vous conseillerais toutefois de vous rapprocher des Représentants du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise...

Par **regliss**, le **10/02/2014 à 16:49**

merci de votre réponse, mais qu'entendez-vous par empêchement majeur, car je me bats sur ce sujet depuis 3 ans et je voudrais maintenant être sûr de mes arguments de défenses merci

Par **P.M.**, le **10/02/2014 à 17:02**

Un empêchement majeur pourrait être l'ordre de départ des congés payés et si tout le monde d'un même service les demande en même temps ainsi que de devoir tenir compte des autres critères familiaux de tous les salariés...